



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Categorie C

Question écrite n° 49133

Texte de la question

M. Andre Fanton appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation sur les conditions de recrutement des agents d'execution de l'administration. A l'occasion de l'examen du budget de son ministere lors de la seance du 23 octobre 1996, il lui avait expose que le concours n'etait peut-etre pas la forme la mieux adaptee au recrutement des agents de categorie C compte tenu du fait que les resultats font apparaitre des postulants admis ayant souvent des diplomes tres superieurs aux exigences de ces postes, postulants qui risquent de considerer rapidement que les taches qui leur sont confiees ne sont guere en rapport avec leur niveau d'etudes, et qui peuvent alors ressentir une certaine amertume, susceptible de retentir sur leur facon de servir. Cette situation de fait a comme consequence que tous les candidats dont pourtant la formation correspond au poste a pourvoir se trouvent ainsi elimines, ce qui est contraire a la fois a l'interet general de cette categorie de postulants tout autant qu'a l'interet du service. Il lui avait alors indique que s'il paraissait difficile de renoncer au principe du concours, ce probleme devait etre aborde avec les organisations syndicales. Il lui demande de lui faire connaitre les resultats de ces conversations et les premieres conclusions qui ont pu en etre tirees.

Données clés

Auteur : [M. Fanton André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49133

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1151